

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

OBJET :

Aménagement d'un
dépot de matériaux

Séance du 3 Juillet 1964

64085
Le trois Juillet mil neuf cent soixante quatre, à 20 h 30
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER,
Maire, d'après convocations faites le 29 Juin 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDERBUX, ERENUSSEAU, MOUCHOT
LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FIAHAUT, FONTANILLE, RELX, NARTEAU, ETCHEBER,
BOUCHET, BUJARD, GACHET.

Représentés : M. LANOUE par M. MATRAS
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exer-
cice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé
immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un dépot de matériel et matériaux peut être aménagé sur les ter-
rains acquis au lieudit "GUINIELLE" en remplacement des dépôts en voie
de suppression dans les jardins de la Mairie et en face de la Caserne des
Pompiers.

Ces travaux d'installation comprendront :

- 1/ Clôture : Grillage simple torsion sur poteaux béton
2 portails d'entrée métalliques
- 2/ Nivellement général du terrain : afin d'aménager les aires de
stockage et l'implantation des baraquements
- 3/ Démontage et remontage de baraquements et hangar (baraquements
mairie - hangar orlée.)
- 4/ Eclairage : Installation de 3 points lumineux à partir de la ligne
existante à la cité de Guinielle.
- 5/ Eau - Installation de deux postes d'eau à partir également des
conduites existantes à l'entrée de la Cité.

Le devis estimatif de ces différents travaux s'établit à la
somme de 25.000 francs.

..//..

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le devis des travaux arrêté le 1er Juillet 1964 à la somme de 25.000 francs

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 26 Juin 1964.

DECIDE

- d'aménager un dépôt de matériel et matériaux sur les terrains appartenant à la ville au lieudit GUINIELLE pour permettre la suppression des dépôts actuellement existants dans les jardins de la Mairie et en face de la caserne des pompiers.
- que les travaux nécessaires seront effectués par le personnel de la ville après la saison.
- que la dépense de 25.000 francs sera imputée sur le budget supplémentaire de 1964 chapitre XXXVII, article 38 prévu à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,



Munier



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 9 JUIL 1964
Le Sous-Préfet,

[Signature]